

Que deviennent-ils une fois diplômés ?
Enquête sur l'évolution professionnelle auprès des 3 dernières promotions¹.

Technicien de laboratoire

Titre inscrit sur demande au Répertoire National des Certifications de niveau III organisé par le Conservatoire National des Arts et Métiers (Cnam)

Codes ROME proche : H1503

Intitulés de postes : Visiteur médical, Technicien de laboratoire technicien d'analyse, Technicien Contrôle Qualité, Technicien spécialisé en cytopathologie, éco-toxicologie, Technicien Recherche et Développement, Développeur procédés, Technicien supérieur en cytogénétique

Le besoin de techniciens supérieurs qualifiés capables d'assurer le fonctionnement de la production s'est accru ces dernières années

Ce sont de grandes entreprises industrielles et secteurs professionnels qui sont à l'origine de cette demande de certification au CNAM, par exemple EDF-GDF, la Lyonnaise et la Générale des Eaux, Novergies, la TIRU, l'Union des Industries Chimiques, l'Oréal, Aventis, Danone, Pernod-Ricard ainsi que des organismes de recherche publics (CNRS, INSERM, INRA et Assistance Publique).

Le secteur industriel connaît, depuis quelques années, un incessant développement technologique, l'apparition de nouveaux modes de gestion, la nécessité de réduire les coûts de production. Au fil de ces changements, le besoin de techniciens supérieurs qualifiés capables d'assurer le fonctionnement de la production s'est accru. Leur activité connaît des modifications profondes, ils doivent en effet combiner compétences technologiques, organisationnelles et relationnelles de plus en plus intriquées. Les industries chimiques, les agro-industries et les industries de la santé ainsi que les laboratoires de recherche publics et privés ont en commun des besoins importants en techniciens supérieurs qualifiés, capables d'intervenir de manière autonome, de réaliser des ouvrages, de les dimensionner, d'optimiser leur fonctionnement et leur gestion. Ces interventions sont réalisées dans le cadre de conduite d'unités de production ou d'installations de recherche développement de plus en plus coûteuses et complexes.

Les techniciens de laboratoire interviennent en petites équipes dans des lignes de production des industries chimiques, agro-alimentaires et de la santé. Ce pilotage peut aussi concerner l'activité en laboratoires de recherche-développement (R et D) dans les entreprises des secteurs publics et privés, de tailles variables.

- Ils conduisent et assurent la maintenance des processus de production ou de fabrication industriels,
- participent à la conception de produits ou de méthodes d'analyse,
- réalisent des analyses et des expérimentations, interprètent des résultats,
- réalisent une veille technique et réglementaire,
- encadrent, managent une équipe de travail, animent des réunions

Ils interviennent à la fois sur des installations de coûts et de complexité élevés, ainsi que dans des laboratoires mettant en œuvre des techniques ou des procédés diversifiés, voire nouveaux dans de grandes entreprises industrielles, dans les laboratoires de recherche-développement des secteurs public et privés mais aussi largement dans des petites et moyennes entreprises des secteurs industriels. Ils exercent sous l'autorité d'un responsable d'études, de production ou chargé d'affaires. Ils assurent un encadrement de proximité lorsqu'ils travaillent dans une structure d'activité de taille réduite.

Les candidats au diplôme... Qui sont-ils ?

Il s'agit d'une population plutôt masculine : 65 % sont des hommes.

Les titulaires de certifications de niveau IV (bac général, technologique, professionnel, diplômes d'accès aux études supérieures) représentent plus de la moitié des candidats entrant en formation (61 %).

19 % des titulaires disposent d'un diplôme de premier cycle (DUT, BTS, DEUG).

Les candidats à la certification ont en moyenne 3 ans d'expérience professionnelle.

L'évolution de la situation des diplômés se traduit par une promotion dans le travail, à travers une évolution positive des attributions (changement de fonction) et du niveau de rémunération.

Les titulaires du diplôme voient leurs fonctions et leur statut évoluer : passage d'un statut d'ouvrier à technicien, de technicien à technicien supérieur et de technicien supérieur à cadre (il s'agit en général d'encadrement de proximité).

L'intérêt majeur de ce titre professionnel est de permettre aux agents certifiés d'exercer leur métier dans plusieurs branches professionnelles, utilisant des compétences analogues et de s'inscrire dans un parcours de mobilité professionnelle.

¹ Enquête réalisée en février 2008 pour les promotions 2005-2006 et 2006-2007 et octobre 2009 pour la promotion 2007-2008. Ces enquêtes ont permis de recueillir l'évolution de la situation professionnelle de 50 diplômés sur les 85 diplômés des trois promotions.

Le diplôme : facteur de promotion professionnelle

Evolution des statuts et des fonctions

Sur les 50 réponses obtenues, 18 diplômés ont obtenu une reconnaissance statutaire grâce au titre :

- ils ont obtenu un concours de la fonction publique et ont été titularisés en catégorie B,
- ils ont changé de grille salariale et statutaire,
- ils ont pu accéder à un poste plus intéressant leur offrant plus de responsabilités.

L'obtention du titre se traduit également par un changement de poste plus en lien avec la cible visée et un niveau de responsabilité accru :

- de préposé sanitaire services vétérinaires à technicien de recherche,
- d'agent de laboratoire à technicien de laboratoire,
- de surveillant d'externat à technicien supérieur,
- de technicien de laboratoire à technicien supérieur en phyto-génétique,
- de conducteurs de travaux à technico-commercial,

Environ la moitié des diplômés exercent leur métier dans la fonction publique hospitalière et occupent un métier réglementé se référant au grade de technicien², corps de catégorie B, « Personnels d'encadrement administratif » (CAP n° 4) et « personnels médico-techniques » (CAP n° 6) : technicien supérieur hospitalier et technicien de laboratoire principalement fixé par le décret n° 2003-761 du 1^{er} août 2003 et revu par le décret n° 2007-1243 du 21 août 2007.

Vers plus de responsabilité et d'encadrement

Au moment de l'inscription, 47% des diplômés possédaient un statut d'employé et d'ouvrier ou assimilé et 49% exerçaient une profession intermédiaire. Un an après leur diplôme, ils sont 82 % des diplômés à occuper un statut de profession intermédiaire ou de cadre.

Augmentation de salaire de 6% en moyenne

La plupart des certifiés restent dans leur entreprise, dans le cadre d'une mobilité professionnelle ascendante ou de la reconnaissance d'une expérience professionnelle et de compétences avérées. Le salaire moyen progresse de 6% entre le moment de la certification et celui de l'enquête (entre 6 mois et 3 ans) : de 19 654 € à 20 893 €. La moitié des diplômés déclare avoir perçu une augmentation de salaire entre la fin de la formation et le moment de l'enquête.

Méthode d'enquête :

L'Observatoire des études et carrières (OEC) un service de la Direction du réseau (DIRE) a mené deux enquêtes portant au total sur 85 diplômés entre le 1^{er} octobre 2005 et le 30 septembre 2008.

Pour les promotions 2005-2006 et 2006-2007, deux modes de recueil des données ont été utilisés successivement, le premier est une enquête Internet, le second une enquête téléphonique. La date de référence de l'enquête est février 2008.

En octobre 2009, une enquête via internet a été mise en place pour déterminer le devenir des diplômés de la promotion 2007-2008.

Les informations demandées sont de deux types : des données socio-démographiques et des données sur l'emploi. Les données sur l'emploi portent sur trois temps du parcours de l'auditeur : la première inscription au Cnam, l'obtention du diplôme et la date de l'enquête, entre 6 mois et 3 ans après l'obtention du diplôme (selon les promotions de diplômés).

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	Total
Nombre de diplômés	31	35	19	85
Nombre de répondants	15	22	13	50
Taux de retour brut	48%	62%	68%	59%

*Extrait du dossier RNCP, synthèse réalisée par
Noémi DESSUS, Chargée d'ingénierie à la Direction nationale des formations (DNF)
Claudie LEBRETON, Chargée d'études à l'Observatoire des études et carrières (OEC-Dire)*

² décret n° 2007-1243 du 21 août 2007 (modifiant le décret n° 2003-761 du 1er août 2003 relatif aux Commission administratives paritaires de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris) fixant les corps de catégorie B.